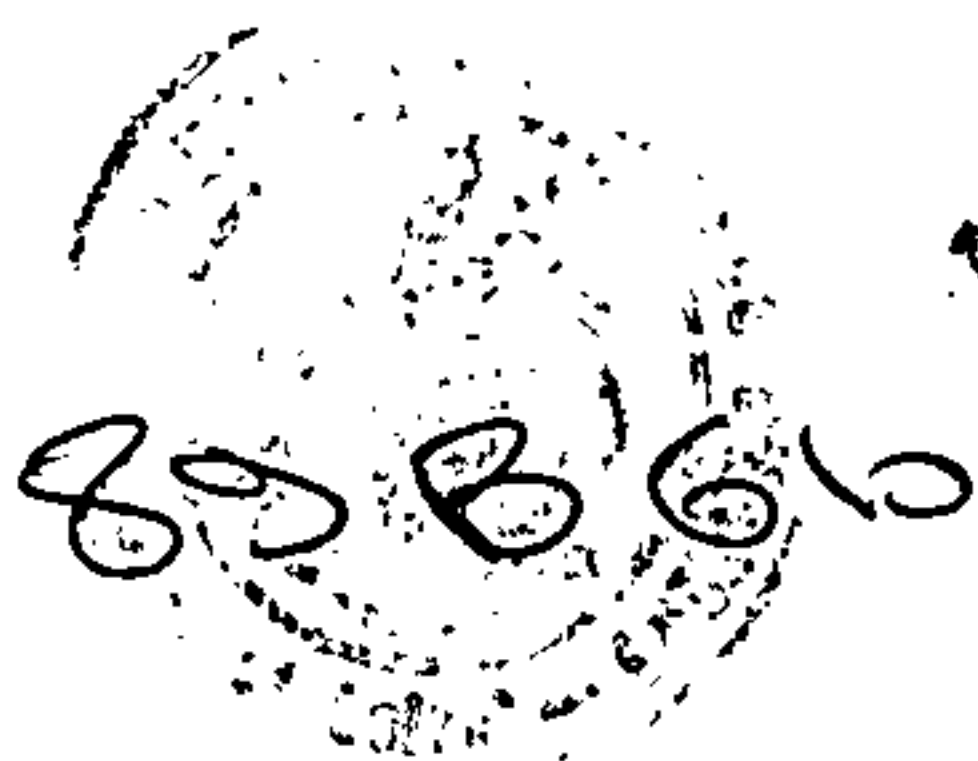




11 DEC. 2007

A 7755

AGECO

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros

Siège social : ANGERS (Maine et Loire) – 2, square Gaston Allard – 49 000 ANGERS

RCS ANGERS 351 938 287

CHANGEMENT DE GERANT

*Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Associés de la SARL AGECO
5 novembre 2007*

Copie certifiée conforme

Le Gérant

AGECO

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros

Siège social : ANGERS (Maine et Loire) – 2, square Gaston Allard – 49 000 ANGERS

RCS ANGERS 351 938 287

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE**

5 novembre 2007

L'an deux mille sept, le cinq novembre à onze heures, les associés se sont réunis au siège de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

TOUS LES ASSOCIES ont émargé la feuille de présence, à savoir :

- | | |
|--|-----------|
| - Sarl PERFORMANCE INFO , représentée par son gérant
Jean-Paul LESIMPLE
propriétaire de trois cents parts, ci | 300 parts |
| - Monsieur Joël CHARRIER ,
propriétaire de deux cents parts, ci | 200 parts |

L'Assemblée, réunissant les associés possédant la totalité des parts formant le capital social, est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Paul LESIMPLE préside la séance en qualité d'associé détenant le plus de parts.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant
- Pouvoirs à donner

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

gm JC

PREMIERE RESOLUTION

En remplacement de Monsieur Michel RIOU, démissionnaire, l'assemblée décide de nommer en qualité de gérant :

Monsieur Jean-Paul LESIMPLE, demeurant 65, ter, rue des Sabotiers, 44 190 CLISSON, pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Monsieur Jean-Paul LESIMPLE, gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

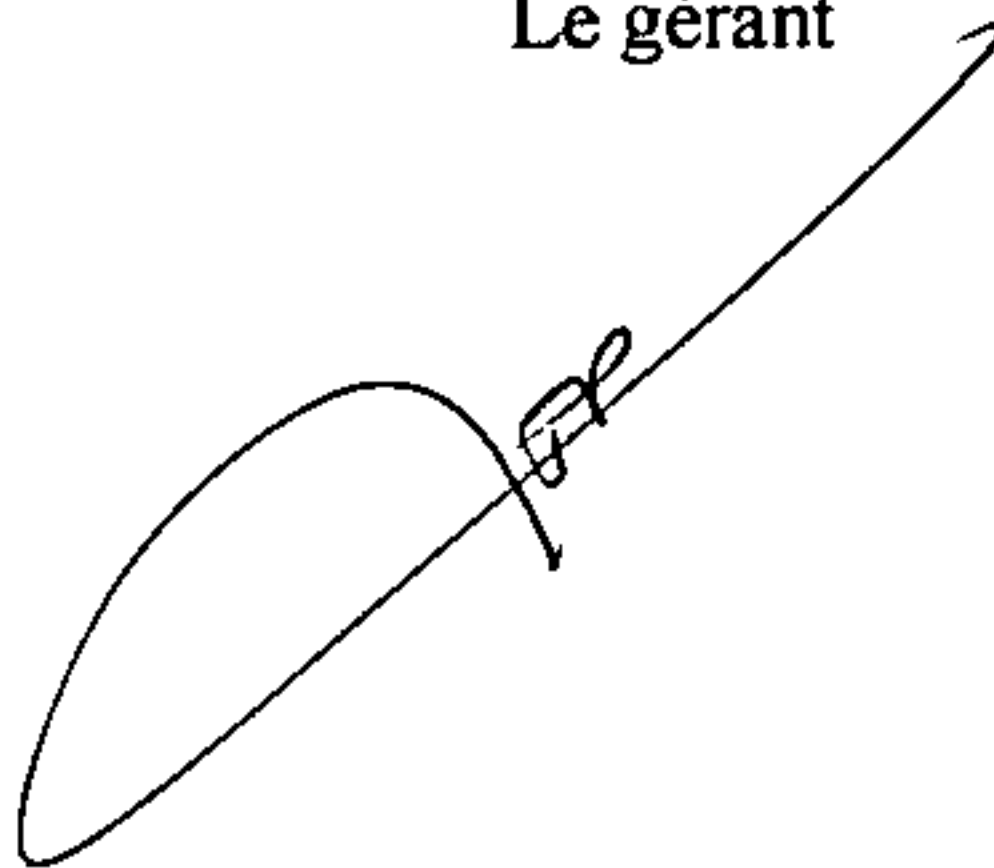
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Les associés

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le gérant

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop followed by a horizontal stroke and a long diagonal line extending upwards and to the right.